

**Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024**

**Délibération n° 2024/03/7**

Date de la  
convocation :  
23 février 2024

La séance débute à  
18h00  
et se termine à 19h20

Acte exécutoire à  
compter du :  
8 mars 2024

Affichée en Mairie  
le :  
11 mars 2024

**Conseillers élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 20**

**Étaient présent(e)s**

M. FOURNIER  
M. RISSER  
M. NOBILE  
Mme MACAIGNE  
M. MARRELLA  
Mme MUHLMANN  
M. DUMON

Mme KRAOUCHE  
Mme KEUVREUX  
Mme COLOMBEY  
M. CHARO  
M. RUPPERT  
Mme BALZER  
Mme DA ROCHA

M. IAFRATE  
Mme MOLINA  
M. PELTIER  
M. DOLBEAU  
Mme GATTO  
Mme INTERRANTE

**Étaient absent(e)s avec procuration (5)**

Mme WAGNER procuration à M. RISSER  
Mme OUTOMURO procuration à M. DUMON  
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE  
M. VILLA procuration à Mme GATTO  
Mme STEINBACH procuration à Mme MUHLMANN

**Était absent(e)s excusé(e)s (4)**

Mme BENCI – M. BARBARAS – M. IORFIDA – M. BEN ARIF

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

**7. Participation de la Ville au financement des garanties de protection sociale complémentaire santé du personnel pour 2023 et janvier et février 2024**

**VU** la circulaire du 5 mars 1993 relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par leurs employés aux mutuelles dont ils sont adhérents,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la participation de la Ville de Rombas au financement des garanties de protection sociale complémentaire santé du personnel, la Ville de ROMBAS participe à hauteur de 25 %,

Pour 2023, la participation de la Ville de ROMBAS en faveur de Gras Savoye s'élève à : 8352,54 €.

Par ailleurs, suite au changement de logiciel à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, la participation de la ville sera désormais précomptée mensuellement.

Pour 2024, seuls les mois de janvier et février font l'objet d'un versement par mandat administratif, pour un montant total de 1433,04 €.

Par conséquent, la participation de la Ville au financement des garanties de protection sociale complémentaire santé du personnel pour 2023 ainsi que pour janvier et février 2024 est de 9785,58 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise** le versement de cette contribution patronale à Gras Savoye

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 8 mars 2024

Le Maire,



A blue circular official stamp of the Municipality of Rombas is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROMBAS' and '057 215705914'.

Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink.

Jonathan DOLBEAU